

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Étaient présents : M Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, Mme Catherine FAYOLLE, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. René BRUN, Dominique TRUSSART, Denis PIERREVELCIN, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mmes Chantal PERRIN et Sylvie TOUSSAINT, M. Jean ANCEL, Mmes Aude BATOT, Caroline ROBIEZ et Mathilde GAUDEL Conseillers Municipaux.

Étaient représentées : Mme Aurore PETITDEMANGE qui a donné pouvoir à Mme Caroline ROBIEZ pour tout vote et décision; Mme Sandrine PIERRE qui a donné pouvoir à Mme Mathilde GAUDEL pour tout vote et décision.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Il propose d'observer une minute de silence, en mémoire de M. Pierre MARCHAL, conseiller municipal de 1971 à 1995. Monsieur Roger CLAUDEPIERRE est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018**
- 2) Affaires financières :** Compte administratif 2018 et budget 2019 du budget principal ; Vote des taux des impôts directs locaux ; Programme d'investissement 2019 du budget principal ; Demande de subvention DETR pour la réfection d'un chemin rural ; Participation aux travaux de réfection du chemin du Limbach ; Programme de travaux et coupes ONF 2019 ; Compte administratif 2018 et budget 2019 du service « eau et assainissement », Programme d'investissement 2019 du « budget eau et assainissement » ; Revalorisation de la participation « assainissement collectif » ; Compte administratif 2018 et budget 2019 de la régie municipale de chauffage ; Modification du tableau des subventions 2019 ; Acceptation de l'offre de concours complémentaire de M. Nicolas MICHEL pour les travaux « eau et assainissement » des secteurs Fossé / Sur le Mont.
- 3) Points divers :** Projet de mise en place d'un réseau de bibliothèques (médiathèque intercommunale, Lapoutroie et Orbey) / délibération de principe.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Monsieur le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- A la rubrique n°2 « affaires financières » : Modification du plafond des indemnités de fonction des élus locaux à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES**2.1. Adoption du compte administratif 2018 du budget principal – N°DEL_2019_01**

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit, en Euros :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 844 241,52	473 966,42
Recettes	1 977 618,60	637 591,72
Solde	133 377,08	163 625,30
Reports 2017	1 046 196,24	818 922,28
Soldes d'exécution 2018	1 179 573,32	982 547,58

- DECIDE que l'excédent de fonctionnement ainsi constaté sera affecté au budget 2019, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 1 179 573,32 Euros et l'excédent d'investissement sera affecté au budget 2019, au compte 001 (résultat d'investissement reporté) pour un montant de 982 547,58 Euros.

2.2. Budget primitif 2019 (Commune) – N°DEL_2019_02

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 pour la Commune. Le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 14, s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	580 200,00	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés	674 800,00	70	Produits des services	290 000,00
014	Atténuation de produits	63 000,00	73	Impôts et taxes	1 067 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	275 000,00	74	Dotations, subventions, participations	383 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 593 000,00	75	Autres produits de gestion courante	37 000,00
66	Charges financières	27 000,00	Total des recettes de gestion courante		1 777 000,00
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	77	Produits exceptionnels	3 000,00
022	Dépenses imprévues		Total des recettes réelles		1 780 000,00
Total des dépenses réelles		1 636 000,00	Résultat reporté (002)		1 179 573,32
023	Virement à la section d'investissement	1 320 573,32	TOTAL		2 959 573,32

042	Opé d'ordre transfert entre sections	3 000,00
Total des dépenses d'ordre		1 323 573,32
TOTAL		2 959 573,32

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	Opération d'équipement n°14/ éclairage public	6 000,00	13	Subventions reçues	32 400,00
	Opération d'équipement n°42/ réserve incendie	15 000,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
	Opération d'équipement n°54/ Achat divers matériels	265 237,90	21	Immobilisations corporelles	0,00
	Opération d'équipement n°65/ accessibilité mairie bibliothèque	1 834 490,00	Total des recettes d'équipement		32 400,00
	Opération d'équipement n°69/ Réfection école	12 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	81 000,00
	Opération d'équipement n°74/Rénovation ancien périscolaire	31 000,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Opération d'équipement n°107/ signalisation	5 000,00	Total des recettes financières		81 000,00
	Opération d'équipement n°137/Chemin du Limbach	11 413,00	Total des recettes réelles		113 400,00
	Opération d'équipement n°138/Chemin du Grand Trait	44 616,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 320 573,32
	Opération d'équipement n°139/ chemin de Barischire	46 884,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00
	Opération d'équipement n°140/ chemin des Mérelles	8 880,00	Total des recettes d'ordre		1 323 573,32
Total des dépenses d'équipement		2 280 520,90	Résultat reporté (001)		982 547,58
16	Emprunts et dettes assimilés	139 000,00	TOTAL		2 419 520,90
Total des dépenses financières		139 000,00			
Total des dépenses réelles		2 419 520,90			
Restes à réaliser		0,00			
Résultat reporté (001)		0,00			
TOTAL		2 419 520,90			

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,
 Sur proposition de M. le Maire,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE, le budget primitif de la Commune, présenté par chapitre, pour l'exercice 2019 ainsi que l'ensemble des opérations d'équipement.

2.3 Vote des taux des impôts directs locaux – N°DEL_2019_03

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, indique aux membres du conseil municipal, qu'à ce jour, la Commune bénéficie encore d'une fraction de la DGF « bourg centre » en tant qu'ancienne commune chef-lieu de canton. Cette somme, d'un montant de 62 000 €, risque d'être diminuée voire supprimée à partir de 2021, selon les informations connues à ce jour. C'est pourquoi, il propose d'augmenter modestement les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, d'1% cette année. Compte tenu de l'application de la réforme de la taxe d'habitation, la plus-value rapportée par cette augmentation est estimée à 3 600 €.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'augmenter les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti, d'1% en 2019. Ces taux se répartissent comme suit :

TAUX 2019

▪ Taxe d'habitation	12,85 %
▪ Foncier bâti	13,67 %
▪ Foncier Non Bâti	85,02 %

2.4 Programme d'investissements 2019 – N°DEL_2019_04

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres du conseil municipal le détail du programme d'investissements approuvé dans le cadre du budget primitif 2019 de la Commune.

Ce programme est le suivant :

Libellé	Montant inscrit au BP 2019
Opération d'équipement n°14/ éclairage public	6 000,00
Opération d'équipement n°42/ réserve incendie	15 000,00
Opération d'équipement n°54/ Achat divers matériels	265 237,90
Opération d'équipement n°65/ accessibilité mairie bibliothèque	1 834 490,00
Opération d'équipement n°69/ Réfection école	12 000,00
Opération d'équipement n°74/Rénovation ancien périscolaire	31 000,00
Opération d'équipement n°107/ signalisation	5 000,00
Opération d'équipement n°137/Chemin du Limbach	11 413,00
Opération d'équipement n°138/Chemin du Grand Trait	44 616,00
Opération d'équipement n°139/ chemin de Barischire	46 884,00
Opération d'équipement n°140/ chemin des Mérelles	8 880,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APROUVE le programme d'investissements 2019 tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, correspondant aux opérations inscrites à la section d'investissement du budget primitif 2019.
- CHARGE M. le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour les projets d'investissement prévus.

2.5 Demande de subvention DETR pour la réfection d'un chemin rural – N°DEL_2019_05

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que la Préfecture du Haut-Rhin a prévu de consacrer une partie de la « DETR » (dotation d'équipement des territoires ruraux) à l'aménagement de chemins ruraux. Il est précisé que le subventionnement est limité à un seul chemin par commune.

Il est proposé de déposer un dossier pour la réfection du chemin rural de Barischire qui dessert, entre autres, 3 exploitations agricoles. Le passage de camions à fort tonnage l'a fortement dégradé. Ce chemin présente d'importantes fissures et de gros nids de poules sur une longueur de 600m. L'entreprise TRADEC a établi un devis pour ces travaux, qui s'élève à 39 070,00 € HT.

Tenant compte de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal, de déposer une demande de subvention « DETR – réfection d'un chemin rural », pour ces travaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	montant (HT)	Financement	montant
Réfection du chemin de Barischire	39 070,00 €	Etat: DETR (40%)	15 628,00€
		Autofinancement	23 442,00€

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet de réfection du chemin de Barischire,
- DIT que les crédits sont inscrits au BP2019 de la Commune, opération n°139,
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
- CHARGE M. le Maire de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

2.6 Participation aux travaux de réfection du chemin du Limbach – N°DEL_2019_06

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 26 février 2018, la Commune a décidé de participer aux travaux de réfection du chemin du Limbach, effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Kaysersberg Vignoble, pour un montant de 7 925,67 €, à condition que la Commune de Labaroche participe pour le même montant.

A noter que le montant total des travaux, selon devis établi par l'entreprise TRADEC s'élève à 23 777 € HT.

Après différents échanges, tout au long de l'année 2018, entre les maires des 3 communes concernées, un accord a été trouvé pour une participation des communes selon la clé de répartition suivante : 40% à charge de la Commune de Kaysersberg Vignoble, 40% à charge de la Commune de Lapoutroie et 20% à la charge de la Commune de Labaroche.

A noter que la Commune de Kaysersberg Vignoble s'est également engagée à demander une aide au titre de la DETR.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- PREND ACTE de la nouvelle clé de répartition des travaux (40% Kaysersberg Vignoble et Lapoutroie, 20% Labaroche),
- ACCEPTE de participer aux travaux de réfection du chemin du Limbach, effectués sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune de Kaysersberg Vignoble, pour un montant maximum de 9 510,80 €, sur la base du devis de l'entreprise TRADEC de 23 777 € HT et hors déduction éventuelle d'une subvention au titre de la DETR.

2.7 Programme de travaux et coupes ONF pour l'année 2019 – N°DEL_2019_07

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le projet de programme de travaux et coupes prévus par l'ONF dans la forêt communale.

Le bilan de l'année 2018 montre un excédent global (exploitation et travaux) de 42 558 €, hors produits de la chasse

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2019 soit 3265 m³ à façonner pour une recette brute estimée à 197 230 € HT, correspondant à une recette nette d'exploitation HT de 63 416 €, auxquels s'ajoutent 8 590 € HT de ventes sur pied (pour un volume de 551 m³).
- DECIDE de voter un programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2019 tel que proposé par les services de l'ONF, pour un montant total estimatif HT de 54 802 € (y compris honoraires et cotisations accidents agricoles).
- AUTORISE M. le Maire à signer les devis établis par l'ONF correspondant aux dépenses ci-dessus.
- PREND NOTE qu'après intégration du coût des dépenses pour travaux et des frais de garderie, le bilan prévisionnel global 2019 s'élèverait à 3 136 € (hors produits de la chasse).

2.8 Adoption du compte administratif 2018 du budget « eau et assainissement » – N°DEL_2019_08

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 du service eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018 du service eau et assainissement, arrêté comme suit, en Euros :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	250 873,71	356 754,33
Recettes	303 836,65	219 478,36
Solde	52 962,94	-137 275,97
Reports 2017	132 450,56	2 612,95
Soldes d'exécution 2018	185 413,50	-134 663,02

- DECIDE que l'excédent d'exploitation ainsi constaté sera affecté au budget 2019, pour assurer d'une part la couverture du déficit d'investissement de l'année 2018, pour un montant de 134 663,02 Euros (compte 1068) et le reliquat sera affecté au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 50 750,48 Euros.

2.9 Budget du service eau et assainissement 2019 – N°DEL_2019_09

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 pour le service « eau et assainissement ». Le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 49, s'établit comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	190 100,00	70	Vente de produits	277 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000,00	Total des recettes de gestion des services		277 200,00
65	Autres charges de gestion courantes	3 000,00	Total des recettes réelles		277 200,00
Total des dépenses de gestion courante		211 100,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 300,00
66	Charges financières	5 100,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation		19 300,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Résultat reporté (002)		50 750,48
Total des dépenses réelles		226 200,00	TOTAL		347 250,48
023	Virement à la section d'investissement	60 050,48			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 000,00			
Total des dépenses d'ordre		121 050,48			
TOTAL		347 250,48			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations corporelles	60 041,48	13	Subventions d'investissement reçues	52 000,00
23	Immobilisations en cours	70 709,00	Total des recettes d'équipement		52 000,00
Total des dépenses d'équipement		130 750,48	106	Réserves	134 663,02
16	Emprunts et dettes assimilés	22 500,00	Total des recettes financières		134 663,02
Total des dépenses financières		23 000,00	Total des recettes réelles		186 663,02
Total des dépenses réelles		153 750,48	021	Virement de la section d'exploitation	60 050,48
040	Opérations d'ordre entre sections	19 300,00	040	Opérations d'ordre entre sections	61 000,00
Résultat reporté (001)		134 663,02	Total des recettes d'ordre		121 050,48
TOTAL		307 713,50	Résultat reporté (001)		0,00
			TOTAL		307 713,50

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le budget primitif du service eau et assainissement pour l'exercice 2019.

2.10 Programme d'investissements 2019 du budget « eau et assainissement » – N°DEL_2019_10

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente aux membres du conseil municipal le détail du programme d'investissements approuvé dans le cadre du budget primitif 2019 de la régie « eau et assainissement ».

Ce programme est le suivant :

Libellé	Montant inscrit au BP 2019
<i>Achat de compteurs radio</i>	10 000,00
<i>Alimentation en eau de l'EHPAD par le réservoir des anneaux</i>	10 000,00
<i>Poteaux incendie</i>	10 000,00
<i>Travaux AEP et assainissement Fossé Sur le Mont</i>	28 190,00
<i>Enrobés Fossé Sur le Mont</i>	42 519,00
<i>Opérations diverses</i>	30 041,48

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APROUVE le programme d'investissements 2019 tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessus, correspondant aux dépenses inscrites à la section d'investissement du budget primitif 2019.
- CHARGE M. le Maire ou son représentant de procéder à l'ensemble des démarches nécessaires pour solliciter toute subvention possible pour les projets d'investissement prévus.

2.11 Revalorisation de la participation « assainissement collectif » – N°DEL_2019_11

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 19 septembre 2012, le Conseil municipal a instauré la participation pour assainissement collectif, avec un tarif de base de 1 500 € applicable selon certaines conditions, aussi bien aux constructions nouvelles qu'aux constructions existantes qui se raccorderaient au réseau d'assainissement collectif.

Il était mentionné dans cette délibération, conformément à la réglementation en vigueur, que la participation serait revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice du coût de la construction et pour la première fois, le 1^{er} janvier 2014.

L'évolution de l'indice du coût de la construction est de +2,1 % (indice 2^{ème} trimestre 2017 : 1664 / indice 2^{ème} trimestre 2018 : 1699). Par conséquent, le tarif de base de la participation pour assainissement collectif augmente et s'élèvera pour l'année 2019 à 1529.74 €.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2012,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE le tarif de base de la participation pour assainissement collectif pour l'année 2019 à 1529.74 €.

2.12 Adoption du compte administratif 2018 du budget de la régie de chauffage – N°DEL_2019_12

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018 de la régie de chauffage.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie en date du 22 janvier 2019,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CLAUDEPIERRE et en avoir délibéré, en l'absence du Maire qui s'est retiré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit, en Euros :

	Exploitation	Investissement
Dépenses	148 422,31	45 385,83
Recettes	146 780,88	43 489,00
Solde	-1 641,43	-1 896,83
Reports 2017	-17 303,99	32 610,81
Soldes d'exécution 2018	-18 945,42	30 713,98

- DECIDE que le déficit de la section d'exploitation ainsi constaté sera affecté au budget 2019 au compte 002, en dépenses, (résultat d'exploitation reporté) pour un montant de 18 945,42 €uros et l'excédent de la section d'investissement ainsi constaté sera affecté au budget 2019 au compte 001 (solde d'exécution reporté) pour un montant de 30 713,98 €uros.

2.13 Budget 2019 de la Régie de Chauffage – N°DEL_2019_13

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, présente au Conseil Municipal le budget primitif 2019 pour la Régie de chauffage. Le budget, établi en conformité avec la nomenclature M 4, s'établit comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION			RECETTES D'EXPLOITATION		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	87 600,00	70	Vente de produits	145 689,42
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00		Total des recettes de gestion des services	145 689,42
	Total des dépenses de gestion courante	89 100,00	77	Produits exceptionnels	0,00
66	Charges financières	13 000,00		Total des recettes réelles	145 689,42
67	Charges exceptionnelles	4 836,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 681,00
	Total des dépenses réelles	106 936,00		Total des recettes d'ordre d'exploitation	23 681,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		Résultat reporté (R 002)	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	43 489,00		TOTAL	169 370,42
	Total des dépenses d'ordre	43 489,00			
	Résultat reporté (D 002)	18 945,42			
	TOTAL	169 370,42			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	28 921,98	106	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
23	Immobilisations en cours			Total des recettes financières	0,00
	Total des dépenses d'équipement	28 921,98		Total des recettes réelles	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	21 600,00	021	Virement de la section d'exploitation	0,00
	Total des dépenses financières	21 600,00	040	Opérations d'ordre entre sections	43 489,00
	Total des dépenses réelles	50 521,98		Total des dépenses d'ordre	43 489,00
040	Opérations d'ordre entre sections	23 681,00		Résultat reporté (R 001)	30 713,98
	Résultat reporté (D 001)	0,00		TOTAL	74 202,98
	TOTAL	74 202,98			

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 22 janvier 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le budget primitif de la Régie de chauffage, présenté par chapitre, pour l'exercice 2019.

2.14 Modification du tableau des subventions 2019 – N°DEL_2019_14

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 20.11.2018, le conseil municipal a arrêté le tableau des subventions versées aux associations pour l'année 2019. Il est proposé de modifier ce tableau comme suit, pour tenir compte des effectifs réels :

- Augmentation de la subvention accordée à l'école de musique de la vallée de 6 € (subvention définitive : 3 666 €)
- Diminution de la subvention accordée à l'AS CANTON VERT pour l'entretien des terrains de foot de 2 547 € (subvention définitive : 11 420 €),
- Augmentation de la subvention accordée à la classe foot du Collège d'Orbey de 183 € (subvention définitive : 2 931 €)
- Augmentation de la subvention accordée à l'association « Lac Blanc snowrider » de 42,70 € (subvention définitive : 134,20 €)
- Augmentation de la subvention accordée au Groupement d'Action Sociale (GAS) de 5 € (subvention définitive : 1 445 €).

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur de nouvelles demandes de subventions :

- Dans le cadre de l'organisation de la fête des lumières au mois de décembre (puis son annulation en raison de la météo), certaines associations avaient engagé des frais. Mme Catherine FAYOLLE, Adjointe au Maire et responsable de la commission « vie associative » suggère de verser à ces associations (4), une subvention exceptionnelle de 100 € chacune. Les associations concernées sont : la section « LLL » de l'ASCL, les « P'tits Welches », « Gink'co » et « les anciens combattants ».
- M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de Mme Julia DUSAUCY HIGELIN, originaire de Lapoutroie, diplômée d'un master en biologie marine, qui a été sélectionnée pour participer à la 1^{ère} édition du programme Earthship Sisters. Ce programme est destiné à former de futures ambassadrices de l'environnement, au travers de 5 week-ends de formation en leadership et une expédition en voilier. Pour financer cette aventure, elle lance un appel pour récolter des fonds (5 000 € lui sont nécessaires dans ce cadre). M. le Maire estime qu'il convient d'encourager et de soutenir une jeunesse qui s'engage pour défendre des nobles causes, dont la protection de la planète fait partie et propose de lui verser la somme de 350 €. Il lui sera demandé, dans la mesure du possible, de faire la promotion de Lapoutroie dans le cadre de son projet.

Vu la délibération du conseil municipal du 20.11.2018 approuvant le tableau des subventions pour l'année 2019,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les ajustements de subvention suivants :
 - Augmentation de la subvention accordée à l'école de musique de la vallée de 6 € (subvention définitive : 3 666 €)
 - Diminution de la subvention accordée à l'AS CANTON VERT pour l'entretien des terrains de foot de 2 547 € (subvention définitive : 11 420 €),
 - Augmentation de la subvention accordée à la classe foot du Collège d'Orbey de 183 € (subvention définitive : 2 931 €)
 - Augmentation de la subvention accordée à l'association « Lac Blanc snowrider » de 42,70 € (subvention définitive : 134,20 €)
 - Augmentation de la subvention accordée au Groupement d'Action Sociale (GAS) de 5 € (subvention définitive : 1 445 €)
- APPROUVE le versement d'une subvention de 100€ à chacune des associations suivantes, suite à l'annulation de la fête des lumières du mois de décembre : la section « LLL » de l'ASCL, les « P'tits Welches », « Gink'co » et « les anciens combattants ».

A la majorité des membres présents ou représentés, (présents : 17 ; votants : 19 ; suffrages exprimés : 15 (4 abstentions : Mmes Aude BATOT, Sylvie TOUSSAINT, Caroline ROBIEZ (+ procuration Aurore PETITDEMANGE)) ; 10 votes « POUR » (MM. Jean-Marie MULLER, Jean-Noël RAFFNER, Roger CLAUDEPIERRE, Dominique TRUSSART, Denis PIERREVELCIN, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mmes Chantal PERRIN et Mathilde GAUDEL (+ procuration Sandrine PIERRE), 5 votes « CONTRE » (Mmes Charlotte GAUDEL, Catherine FAYOLLE, MM. Clément LOING, René BRUN et Jean ANCEL)).

- APPROUVE le versement d'une subvention de 350 € à Mme Julia DUSAUCY HIGELIN, originaire de Lapoutroie pour sa participation à la 1^{ère} édition du programme Earthship Sisters.

2.15 Acceptation de l'offre de concours complémentaire de M. Nicolas MICHEL pour les travaux « eau et assainissement » des secteurs Fossé/Sur le Mont – N°DEL_2019_15

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, indique aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement des secteurs « Fossé » et « Sur le Mont », M. Nicolas MICHEL, fils de M. Jean-Bernard MICHEL a souhaité bénéficier d'un branchement supplémentaire pour une parcelle lui appartenant, au lieudit « Sur le Mont ». Cette parcelle est cadastrée section 9 n°67.

Pour cela, il a transmis à la Commune une offre de concours à hauteur de 10 000 €, qu'il souhaiterait pouvoir échelonner sur une durée de 3 ans, avec un 1^{er} versement en septembre 2020.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE l'offre de concours ci-dessus, selon les modalités de versement indiquées.

2.16 Modification du plafond des indemnités de fonction des élus locaux à compter du 1^{er} janvier 2019 – N^oDEL_2019_16

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances, indique aux membres du conseil municipal que la Préfecture du Haut-Rhin a transmis une note d'information relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux, applicables depuis le 1^{er} janvier 2019, en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique.

La Préfecture demande qu'une nouvelle délibération soit prise lorsque la précédente faisait référence à l'ancien indice brut terminal. Il s'avère que la délibération du conseil municipal du 3 juin 2014 fait effectivement référence à un ancien indice (1015).

C'est pourquoi, il convient d'adopter une nouvelle délibération approuvant le tableau ci-dessous, qui fait référence au nouvel indice (1027) :

Nom - Prénom	Fonction	Indice	Taux	Indemnités brutes (hors majoration de 15%)	Majoration de 15%	Indemnités brutes totales
MULLER Jean-Marie	Maire	1027	43	1 672,44 €	250,87 €	1 923,31 €
LOING Clément	1 ^{er} Adjoint	1027	16,5	641,75 €	96,26 €	738,01 €
GAUDEL Charlotte	2 ^{ème} Adjoint	1027	16,5	641,75 €	96,26 €	738,01 €
RAFFNER Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint	1027	16,5	641,75 €	96,26 €	738,01 €
FAYOLLE Catherine	4 ^{ème} Adjoint	1027	16,5	641,75 €	96,26 €	738,01 €
CLAUDEPIERRE Roger	5 ^{ème} Adjoint	1027	16,5	641,75 €	96,26 €	738,01 €
Autres conseillers municipaux	/	néant	néant	néant	néant	néant

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2014, relative aux indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Vu la demande de la Préfecture du Haut-Rhin,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le nouveau tableau des indemnités du maire et des adjoints, au 1^{er} janvier 2019 ci-dessus.

3) POINTS DIVERS

3.1. Projet de mise en place d'un réseau de bibliothèques (médiathèque intercommunale, Lapoutroie et Orbey) / délibération de principe - N°DEL_2019_17

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, informe les membres du conseil municipal que les 3 bibliothèques de la vallée (médiathèque intercommunale de Kaysersberg, bibliothèque municipale d'Orbey et ludo-bibliothèque de Lapoutroie) ont travaillé et réfléchi depuis plusieurs mois à la mise en place d'un réseau de bibliothèques.

La mise en place d'un réseau répond à divers objectifs communs, comme faciliter l'accès aux bibliothèques pour tous les habitants de la CCVK, augmenter la visibilité de chacune des 3 bibliothèques, valoriser les collections et élargir l'offre, valoriser les compétences des agents...

Tous ces objectifs ont été regroupés en 4 axes, pour lesquels différentes actions ont été déclinées :

1. Accès aux documents (carte unique, catalogue commun, circulation des documents...),
2. Accès aux services (évolution des horaires d'ouverture, portail web...),
3. Communication et action culturelle (réalisation d'un support pour tous les habitants du territoire, programmation commune d'action culturelle ...),
4. Nouvelles ressources (acquisition d'un fonds « facile à lire », acquisition d'un fonds de jeux- malle voyageuse...).

Dans un premier temps, il est demandé aux élus des communes concernées et de la communauté de communes de donner un accord de principe pour la mise en place d'un réseau de bibliothèques dans la vallée, selon les 4 axes ci-dessus. Ceci permettra à la communauté de communes de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, pour obtenir des financements pour la mise en place du réseau.

A la suite de quoi, un projet de convention sera proposé, qui établira les principes de fonctionnement du réseau ainsi que les charges et responsabilités de chacune des parties. La communauté de communes prendra en charge les principales dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet, dont notamment les frais liés au recrutement d'un agent supplémentaire. Cependant, il sera nécessaire que Mme Christel NOEL puisse dégager du temps sur son temps de travail actuel, pour la mise en place et le fonctionnement du réseau (réunions, formations ...).

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DONNE UN ACCORD de principe au projet de création d'un réseau de bibliothèques dans la vallée.

4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (4 dossiers enregistrés)
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - Remboursement de l'arrêt de travail d'un agent communal : 1 118,86 €.
 - Remboursement du sinistre / télégestion (suite orage) : 726 €.
- **Marchés publics :**
 - Mission SPS / dans le cadre du projet de mise aux normes de la mairie et la médiathèque : attribué à l'APAVE pour un montant de 4 725 € HT
 - Mission contrôleur technique / dans le cadre du projet de mise aux normes de la mairie et la médiathèque : attribué à l'APAVE pour un montant de 8 065 € HT

5) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

- Mme Catherine FAYOLLE remercie l'ensemble des élus (et personnel) qui ont donné un coup de main dans le cadre de l'organisation du repas des aînés. Elle fait appel aux bonnes volontés pour la distribution des colis.
- Commission « permis de construire » : 1 DP accordée, 2 PC déposés depuis la dernière séance du conseil.
- A noter : carnaval des enfants, le samedi 2.03 à 14h ; feu de Tchénivrer, le dimanche 24 février à 18h.

6) QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

- Mme Aude BATOT s'interroge sur la sécurité des passages piétons dans la traversée d'Hachimette. M. le Maire l'informe qu'il a déjà alerté les services du conseil départemental au début de l'année et qu'il va demander au service technique de faire des propositions, à soumettre au conseil départemental, suite à l'accident qui s'est produit la semaine dernière.

- *La prochaine séance du conseil municipal sera fixée ultérieurement*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2018**
- 2) Affaires financières :** Compte administratif 2018 et budget 2019 du budget principal ; Vote des taux des impôts directs locaux ; Programme d'investissement 2019 du budget principal; Demande de subvention DETR pour la réfection d'un chemin rural ; Participation aux travaux de réfection du chemin du Limbach ; Programme de travaux et coupes ONF 2019 ; Compte administratif 2018 et budget 2019 du service « eau et assainissement », Programme d'investissement 2019 du « budget eau et assainissement » ; Revalorisation de la participation « assainissement collectif » ; Compte administratif 2018 et budget 2019 de la régie municipale de chauffage ; Modification du tableau des subventions 2019 ; Acceptation de l'offre de concours complémentaire de M. Nicolas MICHEL pour les travaux « eau et assainissement » des secteurs Fossé / Sur le Mont.
- 3) Points divers :** Projet de mise en place d'un réseau de bibliothèques (médiathèque intercommunale, Lapoutroie et Orbey) / délibération de principe.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Modification de l'ordre du jour :**Rajout d'un point supplémentaire :**

- A la rubrique n°2 « affaires financières » : Modification du plafond des indemnités de fonction des élus locaux à compter du 1^{er} janvier 2019.

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 22 janvier 2019				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal		
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale		

TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale		
ANCEL	Jean	Conseiller municipal		
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	Procuration donnée à C. ROBIEZ	
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale	Procuration donnée à M. GAUDEL	
BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale		
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		

